



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2019 – Numéro 12 du 5 avril 2019

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - GRAND EST

Arrêté n° 2019/15 du 22/03/2019 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur des Chefs de Pôles et de la Secrétaire Générale de la Direccte Grand Est4

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau du Pilotage Budgétaire8

Arrêté n° 1698 du 04/04/2019 portant organisation du budget de fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Marne et délégation de signature aux responsables des services prescripteurs du budget de fonctionnement de la Préfecture et des Sous-préfectures de Haute-Marne Programme 307 et Programme 333 Action 2

Arrêté n° 1699 du 04/04/2019 portant délégation de signature aux responsables des services prescripteurs des Programmes : 104 – 111 – 112 – 119 – 122 – 129 – 147 – 148 – 207 – 216 – 218 – 232 – 303 – 348 – 723 – 754 - 833

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MEURTHE ET MOSELLE**

Décision de subdélégation de signature en matière domaniale du 01/04/201918

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-MARNE**

Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du Code général des impôts – 01/04/201920

Arrêté du 29/03/19 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Marne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2019/15 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur des Chefs de Pôles et de la Secrétaire Générale
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionale et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
Vu le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Elodie DEGIOVANNI Préfète de la Haute-Marne ;
Vu le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Eric FREYSSELINARD, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;
Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
Vu le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
Vu le décret du 08 décembre 2017 nommant M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
Vu le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
Vu le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;
Vu les arrêtés n° 2017/593 du 10 juillet 2017 et n° 2018/77 du 14 février 2018 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/367 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0013 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-052 du 20 janvier 2016 du Préfet de la Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2952 du 19 novembre 2018 de la Préfète de Haute-Marne accordant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17.OSD.25 du 29 décembre 2017 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-144 du 21 janvier 2019 du Préfet de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-162 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32/18 du 02 janvier 2018 du Préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Eric LAVOIGNAT, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 01 août 2017 portant nomination de M. Frédéric CHOBLET, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 mars 2018 portant nomination de Mme Valérie TRUGILLO, sur l'emploi de directrice régionale adjointe, chargée des fonctions de Secrétaire Générale de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2019 portant nomination de M. Thomas KAP sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1^{er} mars 2019 ;

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Eric LAVOIGNAT, Responsable du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie, à M. Frédéric CHOBLET, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie, à M. Thomas KAPP, Responsable du Pôle Travail et à Mme Valérie TRUGILLO, Secrétaire Générale à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, les décisions et actes relevant des attributions de la DIRECCTE Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur :

- Les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
 - BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
 - BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi
 - BOP 155 : moyens de fonctionnement de la DIRECCTE
 - BOP 305 : stratégie économique et fiscale
 - BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

- Les BOP régionaux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- L'UO 0333-ACAL-DCTE du BOP régional 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- L'UO 0159-ESS1-DL67 (DLA Grand Est) du BOP central du programme suivant :
 - BOP 159 : expertise, information géographique et météorologique
- Ainsi que les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen », à l'exception des crédits relevant de l'assistance technique au bénéfice de la DIRECCTE

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, de factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur les BOP 333-action 2 et 723 relevant de la compétence de la DIRECCTE.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin et auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Article 2 :

Sont exclus de la présente subdélégation :

- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 300 000 € (sauf pour Mme Valérie TRUGILLO, Directrice Régionale Adjointe, Secrétaire Générale) ;
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHOBLET, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée à M. Benjamin DRIGHES, Mme Claudine GUILLE et M. François OTERO, pour les programmes P 102, P 103, P 134, P 159 (DLA Grand Est) et P 155 (pour les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen », *à l'exception des crédits relevant de l'assistance technique au bénéfice de la DIRECCTE*) ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LAVOIGNAT, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 134 et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes en matière de métrologie à Mme Evelyne UBEAUD et M. François-Xavier LABBE ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas KAPP, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 111 à Mme Angélique ALBERTI et Mme Valérie BEPOIX ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TRUGILLO la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour les programmes P 102, 103, 111, 134, 155 et 333 à M. Philippe KERNER, M. Richard FEDERAK, Mme Carine SZTOR et M. Olivier ADAM.

Article 4 :

Pour les crédits de l'assistance technique Fonds Social Européen au bénéfice de la DIRECCTE, subdélégation de signature est donnée à Mme Valérie TRUGILLO et en son absence ou en cas d'empêchement, à M. Philippe KERNER.

Article 5 :

L'arrêté n° 2019/07 du 25 février 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 22 mars 2019


Danièle GIUGANTI

Echantillons de signature :

 Eric LAVOIGNAT	 Frédéric CHOBLET	 Valérie TRUGILLO	 Thomas KAPP
 Benjamin DRIGHES	 Claudine GUILLE	 François OTERO	 Evelyne UBEAUD
 François-Xavier LABBE	 Angélique ALBERTI	 Valérie BEPOIX	 Philippe KERNER
 Richard FEDERAK	 Carine SZTOR	 Olivier ADAM	

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture
Direction des Ressources
Humaines et des Moyens
Bureau du Pilotage
Budgétaire

ARRETE N° 1698 du 04 AVR. 2019

portant organisation du budget de fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Marne
et délégation de signature aux responsables des services prescripteurs
du budget de fonctionnement de la Préfecture et des Sous-préfectures de Haute-Marne
Programme 307 et Programme 333 Action 2

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 22 mai 2013 portant nomination de M. Jean-Marc DUCHÉ en qualité de Sous-Préfet de Langres ;

Vu le décret du 06 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 1^{er} février 2019, portant nomination de M. Hervé GERIN en qualité de Sous-Préfet de Saint-Dizier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la préfecture ;

Vu la convention de délégation de gestion conclue entre le Préfet de la Haute-Marne et le Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, en date du 24 janvier 2017, et ses avenants des 24 mai 2017, 26 septembre 2017 et 30 mai 2018 ;

Vu le contrat de service de service et la délégation de signature au Centre de Services Partagés Régional du Bas-Rhin en date du 29 mars 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1 : RÈGLES GÉNÉRALES DE VALIDATION

Le budget de fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Marne est organisé en services prescripteurs chargés, en ce qui les concerne, de la gestion et du suivi des crédits qui relèvent de leur domaine d'activité.

La Préfète de la Haute-Marne délègue sa signature et qualité d'ordonnateur :

➤ **aux prescripteurs aux fins de :**

- décider des dépenses et recettes, soit en saisissant et validant des demandes d'achat, soit en signant les subventions, décisions individuelles et marchés,

- constater le service fait,

- piloter les crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

➤ **aux responsables des Centres de Services Partagés**, ainsi qu'à l'ensemble des agents du service en fonction de leurs habilitations respectives aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs :

- la saisie, la validation des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,

- la certification du service fait,

- la saisie et la validation des demandes de paiement.

Chaque service prescripteur est placé sous l'autorité d'un prescripteur valideur nommément désigné qui en assure la bonne gestion. De même, il en suit la consommation de crédits, commandes et paiements par le biais de l'application métier ministérielle mise à sa disposition ou par tout autre moyen.

Les services prescripteurs sont les suivants :

SERVICE PRESCRIPTEUR	PRESCRIPTEUR VALIDEUR	PRESCRIPTEUR SAISISSEUR
Préfète	Mme Élodie DEGIOVANNI	Mme Marie-Claude SOROLLA
Secrétaire Général	M. François ROSA	Mme Céline CHAPRON
Sous-Préfecture de Saint-Dizier	M. Hervé GERIN Mme Emmanuelle RENAUD	Mme Stéphanie PERRONNE
Sous-Préfecture de Langres	M. Jean-Marc DUCHÉ Mme Cathy BOIZET	Mme Laurence CAVIEZEL Mme Sylvie COUTURIER
Services du Cabinet	M. Philippe DUVAL Mme Myriam GILLET	Mme Lysiane BRISBARE M. Laurent WEBER Mme Corinne BABLON
Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale	M. Gérard GIRAULT M. Richard JOBARD	Mme Agnès AUVIGNE Mme Stéphanie POSER
Bureau des Relations aux Usagers	M. Gérard GIRAULT M. Hugues CAULLET	M. Pascal GAUDIN
Bureau de la Logistique et Patrimoine	M. Gérard GIRAULT M. Philippe GUÉNY	Mme Cécile GUILLAUME
Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication	M. François ROSA M. François SCHATZ	Mme Sophie STARK M. Cyril JOFFROY

Cette gestion s'effectue sous le contrôle du service Responsable de l'Unité Opérationnelle :

SERVICE RUO	PRESCRIPTEUR VALIDEUR	SAISISSEUR VALIDEUR
Bureau du Pilotage budgétaire	M. Gérard GIRAULT M. Thibaut ORMIÈRES	M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU

Article 2 : VALIDATION DES DEMANDES D'ACHAT

Délégation permanente est donnée :

Pour les demandes d'achat supérieures à 2 000 €, à :

- M. François ROSA, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc DUCHÉ, Sous-Préfet de Langres,
- M. Hervé GERIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier,
- M. Philippe DUVAL, Directeur des Services du Cabinet,

Pour les demandes d'achat inférieures à 2 000 €, à :

- M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens,
- Mme Cathy BOIZET, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langres,
- Mme Emmanuelle RENAUD, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Dizier,
- Mme Lysiane BRISBARE, cheffe du bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle,
 - M. François SCHATZ, chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication,
 - M. Richard JOBARD, chef du bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale,
 - M. Hugues CAULLET, chef du bureau des Relations aux Usagers,
 - M. Philippe GUÉNY, chef du bureau de la Logistique et du Patrimoine,
 - M. Thibaut ORMIÈRES, chef du bureau du Pilotage Budgétaire (en qualité de RUO),

En cas d'absence ou d'empêchement des prescripteurs valideurs, la délégation de signature correspondante sera exercée pour un montant d'engagement limité à 1 000 € par :

- M. Laurent WEBER, chef du garage aux Services du Cabinet,
- Mme Agnès AUVIGNE, adjointe au chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale,
 - M. Pascal GAUDIN, adjoint au chef du Bureau de la Relation aux Usagers,
 - Mme Cécile GUILLAUME, adjointe au chef du Bureau de la Logistique et du Patrimoine,
 - Mme Magali GUÉNY, adjointe au chef du Bureau du Pilotage Budgétaire (en qualité de RUO).

Article 3 : VALIDATION DES ENGAGEMENTS JURIDIQUES

La délégation en la matière est organisée par la délégation de gestion du 24 janvier 2017 et ses avenants des 24 mai et 26 septembre 2017, et le contrat de service en date du 29 mars 2017 cités dans les visas du présent arrêté.

A titre dérogatoire, des engagements juridiques peuvent être créés par l'utilisation de cartes achats délivrées aux services prescripteurs suivants :

SERVICES PRESCRIPTEURS	TITULAIRE DE LA CARTE
PRFPRFT052	
Préfète	Mme Élodie DEGIOVANNI
PRFSG01052	
Secrétaire Général	M. François ROSA
PRFSP01052	
Sous-Préfet de Langres	M. Jean-Marc DUCHÉ
Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Langres	Mme Cathy BOIZET
PRFSP02052	
Sous-Préfet de Saint-Dizier	M. Hervé GERIN
Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint Dizier	Mme Emmanuelle RENAUD

PRFDCAB052	
Directeur des Services du Cabinet	M. Philippe DUVAL
Chef du bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle	Mme Lysiane BRISBARE
Chef du garage	M. Laurent WEBER
PRFML01052 – PRFACTF052	
Chef du bureau de la Logistique et Patrimoine	M. Philippe GUÉNY
PRFML03052	
Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication	M. François SCHATZ

Les engagements juridiques créés dans ce cadre sont limités en montant par transaction et en montant cumulé.

Article 4 : CONSTATATION ET CERTIFICATION DU SERVICE FAIT

Délégation est donnée pour signer les bons de livraison, les revêtir de la mention « **service fait constaté** », et le cas échéant de les indiquer comme tel dans l'application métier ministérielle.

SERVICE PRESCRIPTEUR	CONSTATATION SERVICE FAIT
Préfète	Mme Marie-Claude SOROLLA
Secrétaire Général	Mme Céline CHAPRON
Sous-Préfecture de Langres	Mme Cathy BOIZET Mme Laurence CAVIEZEL Mme Sylvie COUTURIER
Sous-Préfecture de Saint-Dizier	Mme Emmanuelle RENAUD Mme Stéphanie PERRONE
Services du Cabinet	Mme Corinne BABLON Mme Lysiane BRISBARE, (R.E.C.I) Mme Myriam GILLET (Service des Sécurités) M. Laurent WEBER (Garage)
Bureau des Ressources Humaines et Action Sociale	M. Richard JOBARD Mme Agnès AUVIGNE Mme Stéphanie POSER
Bureau de la Relation aux Usagers	M. Hugues CAULLET M. Pascal GAUDIN
Bureau de la Logistique et Patrimoine	M. Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME
Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication	M. François SCHATZ Mme Sophie STARK M. Cyril JOFFROY

Dans le cadre du contrôle de cette gestion par le service Responsable d'Unité Opérationnelle, la délégation de la « **constatation du service fait** » dans l'application métier ministérielle est donnée à :

SERVICE RUO	CONSTATATION SERVICE FAIT
Bureau du Pilotage budgétaire	M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU

La « **certification du service fait** » relève, après constatation par le service prescripteur, du Centre de Services Partagés Régional, sis à la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 5 : **DEMANDE DE PAIEMENT**

La demande de paiement (facture) est transmise par le fournisseur, via l'application Chorus Pro ou le Centre National de Traitement des Factures de l'État, au service facturier de la DRFIP de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, sauf exceptions mentionnées à l'annexe 3 du contrat de service et de la délégation de signature du 29 mars 2017 susvisé.

Article 6 : **VALIDATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT**

La validation de la demande de paiement relève, soit du Centre de Services Partagés Régional, soit du service facturier de la DRFIP de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, en fonction des dispositions de la convention de délégation de gestion, du contrat de service et de la délégation de signature du 29 mars 2017 susvisé.

Article 7 : **VALIDATION DES RECETTES**

La validation des recettes relève du Centre de Services Partagés Régional du Bas-Rhin.

Article 8 : **ABROGATION**

L'arrêté préfectoral n° 1169 du 19 avril 2018 portant organisation du budget de fonctionnement de la préfecture de la Haute-Marne et délégation de signature aux responsables des services prescripteurs est abrogé.

Article 6 : **PUBLICITÉ ET EXÉCUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, le Sous-Préfet de Langres, le Sous-Préfet de Saint-Dizier, le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chaumont, le **04 AVR. 2019**

La Préfète,



Élodie DEGIOVANNI



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Ressources
Humaines et des Moyens

Bureau du Pilotage
Budgétaire

ARRETE N° 1699 du 04 AVR. 2019

portant délégation de signature aux responsables des services prescripteurs des Programmes :
104 – 111 – 112 – 119 – 122 – 129 – 147 – 148 – 207 – 216 – 218 – 232 – 303 – 348 – 723 – 754 – 833

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 22 mai 2013 portant nomination de M. Jean-Marc DUCHÉ en qualité de Sous-Prefet de Langres ;

Vu le décret du 06 décembre 2017 portant nomination de M. François ROSA en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 1^{er} février 2019, portant nomination de M. Hervé GERIN en qualité de Sous-Prefet de Saint-Dizier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la préfecture ;

Vu la convention de délégation de gestion conclue entre le Préfet de la Haute-Marne et le Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, en date du 24 janvier 2017, et ses avenants des 24 mai 2017, 26 septembre 2017 et 30 mai 2018 ;

Vu le contrat de service de service et la délégation de signature au Centre de Services Partagés Régional du Bas-Rhin en date du 29 mars 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

89, rue Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT Cedex – Tél. 03.25.30.52.52 – Télécopie 03.25.32.01.26

Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

Ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 - Séjour et naturalisation fermés le mercredi

ARRETE :

Article 1 : RÈGLES GÉNÉRALES DE VALIDATION

Les programmes concernés sont organisés en services prescripteurs chargés, chacun en ce qui le concerne, de la gestion et du suivi des crédits qui relèvent de son domaine d'activité.

La Préfète délègue sa signature et qualité d'ordonnateur :

- ▶ aux prescripteurs aux fins de :
 - décider des dépenses et recettes, soit en validant des expressions de besoins, soit en signant les subventions, décisions individuelles et marchés,
 - constater les services faits,
 - piloter les crédits de paiement incluant la priorisation des paiements.

▶ aux responsables du Centre de Services Partagés Régional du Bas-Rhin, ainsi qu'à l'ensemble des agents du service en fonction de leurs habilitations respectives aux fins d'exécution dans Chorus des décisions des prescripteurs pour :

- la saisie, la validation des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait,
- la saisie et la validation des demandes de paiement.

Chaque service prescripteur est placé sous l'autorité d'un prescripteur nommément désigné qui assure la bonne gestion du service prescripteur qui lui est confié ainsi que le suivi de la consommation de ses crédits, commandes et factures par le biais de l'application métier mise à sa disposition ou d'un formulaire papier. Cette gestion s'effectue sous le contrôle du service Responsable d'Unité Opérationnelle.

Article 2 : VALIDATION DES DEMANDES D'ACHAT

Délégation permanente est donnée au Secrétaire Général de la Préfecture M. François ROSA, suppléé le cas échéant par le Sous-Préfet de Saint-Dizier M. Hervé GERIN, ou le Sous-Préfet de Langres M. Jean-Marc DUCHÉ.

Pour ce qui les concerne, délégation permanente est donnée au Directeur des Services du Cabinet, au Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité et au Directeur de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens, à leurs chefs de bureau et à leurs adjoints, pour valider les demandes d'achat ou de subvention, qui devront être revêtues de leur signature et conservées par le service prescripteur.

Service prescripteur	Programme	Prescripteur Valideur	Saisisseur
Bureau des migrations et de l'intégration	104 Intégration et accès à la nationalité française	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Jimmy WEIDNER Mme Sandrine BOUTSOQUE	<i>Pas de saisie</i>
Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections	111 Élections prud'hommes	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Olivier CHENU Mme Sylvie BRABANT	M. Olivier CHENU Mme. Sylvie BRABANT

Bureau du contrôle budgétaire et dotations de l'État	112 FNADT, DSIL, contrat de ruralité 2017	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Romain GAUDIN	Mme. Christelle BOCCON Mme. Alyssa BLEYER
Bureau du Pilotage Budgétaire	119 Indemnités régisseurs de Police municipale	M. Gérard GIRAULT M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY	Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU
Bureau du contrôle budgétaire et dotations de l'État	119 DETR – DGE Département – DPV	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Romain GAUDIN	Mme Christelle BOCCON Mme Élisabeth REMENANT
Bureau du contrôle de légalité et intercommunalité	119 DGD Urbanisme	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Sébastien GUNTHER Mme Chantal DA MOTA	Mme. Chantal DA MOTA
Bureau du contrôle budgétaire et dotations de l'État	122 TDIL – Dotation Solidarité, Titres sécurisés, ASPC, ACOTU	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Romain GAUDIN	Mme Christelle BOCCON Mme Élisabeth REMENANT Mme Christelle DUBOIS
Service des sécurités	129 MILDECA-DILCRAH	M. Philippe DUVAL Mme Myriam GILLET Mme Anne SALINE	Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU
Bureau de la Logistique et du Patrimoine	148 Rénovation RIA	M. Gérard GIRAULT M. Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME	M. Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME
Service des sécurités	207 Sécurité et éducation routières	M. Philippe DUVAL Mme Myriam GILLET Mme Anne SALINE	Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU
Service des sécurités	216 FIPD	M. Philippe DUVAL Mme Myriam GILLET Mme Anne SALINE	Mme Anne PIZMOHT
Bureau du Pilotage Budgétaire	216 Contentieux	M. Gérard GIRAULT M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY	Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU
Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale	216 Action sociale	M. Gérard GIRAULT M. Richard JOBARD Mme Agnès AUVIGNE	Mme Jocelyne MARTIN
Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections	218 Élections des tribunaux de Commerce	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Olivier CHENU Mme Sylvie BRABANT	<i>Pas de saisie</i>
Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections	232 Élections	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Olivier CHENU Mme Sylvie BRABANT	M. Olivier CHENU Mme Sylvie BRABANT
Bureau des migrations et de l'intégration	303 Asile & éloignement	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Jimmy WEIDNER Mme Sandrine BOUTSOQUE	<i>Pas de saisie</i>

Bureau de la Logistique et du Patrimoine	348 Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	M. Gérard GIRAULT M. Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME	M.Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME
Bureau de la Logistique et du Patrimoine	723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	M. Gérard GIRAULT M. Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME	M.Philippe GUÉNY Mme Cécile GUILLAUME
Bureau du contrôle budgétaire et dotations de l'État	754 Amendes de Police	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Romain GAUDIN	Mme Christelle BOCCON
Bureau du contrôle budgétaire et dotations de l'État	833 Avances aux collectivités territoriales	M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE M. Romain GAUDIN	Mme Christelle DUBOIS

Dans le cadre du contrôle de cette gestion par le Responsable d'Unité Opérationnelle, cette délégation est donnée à :

Service RUO	Prescripteur Valideur	Saisisseur Valideur
Bureau du Pilotage Budgétaire	M. Gérard GIRAULT M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY	M. Thibaut ORMIÈRES Mme Magali GUÉNY M. Ludovic POPU

Article 3 : VALIDATION DES ENGAGEMENTS JURIDIQUES

La délégation en la matière est organisée par la délégation de gestion, du contrat de service et de la délégation de signature du 29 mars 2017 susvisé.

Article 4 : CONSTATATION ET CERTIFICATION DU SERVICE FAIT

La constatation du service fait est effectuée par les prescripteurs valideurs ou par les utilisateurs des AMM, ainsi que par le service Responsable de l'Unité Opérationnelle.

En outre, en ce qui concerne les programmes gérés par la Direction de la citoyenneté et de la légalité, la constatation du service fait sera validée par M. François-Régis BEAUFILS DE LA RANCHERAYE, Directeur de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité.

La « certification du service fait » relève, après constatation par le service prescripteur, du Centre de Services Partagés Régional, sis à la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 5 : VALIDATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

La validation de la demande de paiement relève, soit du Centre de Services Partagés Régional, soit du service facturier de la DRFIP de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, en fonction des dispositions de la convention de délégation de gestion, du contrat de service et de la délégation de signature du 29 mars 2017 susvisés.

Article 6 : **ABROGATION**

L'arrêté préfectoral n° 1170 du 19 avril 2018 portant délégation de signature aux responsables des services prescripteurs est abrogé.

Article 7 : **PUBLICITÉ ET EXÉCUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, le Sous-Préfet de Langres, le Sous-Préfet de Saint-Dizier, le Directeur des Services du Cabinet, le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité et le Directeur de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Chaumont, le **04 AVR. 2019**

La Préfète,



Élodie DEGIOVANNI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MEURTHE ET MOSELLE
50 rue des Ponts – CO 60069
54 000 – NANCY

NANCY, le 1^{er} avril 2019

Décision de subdélégation de signature en matière domaniale
L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques de Meurthe et Moselle

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir de s préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 modifié relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République en date du 11 septembre 2017 nommant M. Dominique BABEAU en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du département de Meurthe et Moselle à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Marne n°2752 en date du 14 décembre 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Dominique BABEAU, directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Dominique BABEAU, directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, par l'article 1 de l'arrêté du 14 décembre 2017 accordant délégation de signature à Monsieur Dominique BABEAU à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Marne, sera exercée par Monsieur Jean-Marie ZIMMERMANN, directeur chargé du pôle de la gestion publique et par Monsieur Julian MESSIER, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est accordée pour les opérations n'excédant pas 150 000 euros, aux fonctionnaires suivants :

Madame Cécile BILLY, inspectrice des finances publiques, messieurs Christophe QUEVAL et Michel ROBINAUT, inspecteurs des finances publiques ;

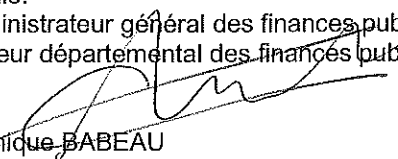
Mesdames Véronique RONCHARD, Claudine PAULY, Céline HERVEUX et Carine ROLLAND, contrôleuses des finances publiques,

Messieurs Raphaël LOGEL, contrôleur des finances publiques.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} octobre 2018.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle.

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques,


Dominique BABEAU

Direction départementale des finances publiques de la HAUTE-MARNE

Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du Code général des impôts.

Nom – Prénom	Responsables des services
HABERMACHER Sylvaine JULLIEN Jean-Pierre	Services des impôts des entreprises : CHAUMONT SAINT-DIZIER
BRIET Michèle DRIANT Agnès KRIL Patrick GAERTNER Marianne	Services des impôts des particuliers : CHAUMONT SAINT-DIZIER JOINVILLE LANGRES
DIETENBECK Nicolas ROSSELLE Jacques LENOURY Yannick	Trésoreries : BOURMONT NOGENT WASSY
LOPES Manuel	Services de publicité foncière-enregistrement CHAUMONT 1 et CHAUMONT 2
ODASSO David	Pôle Unifié de Contrôle
COLLE-SERRAND Christine	Pôle de recouvrement spécialisé
LEGRIS Yann	Centre des impôts foncier

Chaumont, le 1^{er} avril 2019

Le Directeur départemental par intérim des Finances publiques de la Haute-Marne

Jean-Laurent LIBES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-MARNE
19 rue Bouchardon BP 523 52011 CHAUMONT CEDEX

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Marne

Le directeur adjoint, gérant intérimaire de la Direction Départementale des Finances publiques de la Haute-Marne :

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service des Impôts des Entreprises de Saint-Dizier sera fermé au public le mercredi 3 avril 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chaumont, le 29 mars 2019.

Par délégation de la Préfète,

Jean-Laurent Libes, directeur adjoint, gérant intérimaire de la Direction Départementale des Finances publiques de la Haute-Marne.

Jean-Laurent Libes